



1
Jours

Le contrat d'assurance professionnel

dans JURIDIQUE - DROIT DE L'ASSURANCE / Réf : JUR-DRAS-3

Objectifs de la formation

- Gérer les bases du droit des assurances
- Identifier les différentes clauses des contrats d'assurance

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Matin

1. Décrire les bases du droit des assurances

- Les fonctions de l'assurance
- Les techniques d'assurance
- La classification des contrats d'assurance
- Les sources du droit des assurances

2. Examiner le contenu du contrat d'assurance

- La formation du contrat d'assurance (parties au contrat et consentement des parties)
- L'objet du contrat d'assurance

Après-midi

3. Identifier les modifications du contrat d'assurance

- Des parties au contrat
- De l'objet du contrat
- De la durée du contrat



- La résiliation du contrat d'assurance

4. Examiner la mise en oeuvre du contrat d'assurance

- Par le souscripteur (le paiement des primes et la déclaration des sinistres)
- Par l'assureur (obligations et droits de l'assureur)

5. Gérer les contentieux liés aux contrats d'assurance

- La juridiction compétente
- La prescription de l'action

Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

Public cible

Juristes, responsable administratif, avocat, personnel du secteur de l'assurance

Pédagogie

Méthodes pédagogiques :

- Utilisation de méthodes affirmatives permettant aux apprenants de découvrir un nouveau contenu. Afin de faciliter l'apprentissage, le formateur veillera à adopter une structure claire et efficace.
- Le formateur utilisera de nombreux exemples, comparaisons et images afin d'illustrer son propos. Il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.

Modalités d'évaluation :

SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274



LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :



- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- L'évaluation pourra prendre la forme d'un QCM ou de questions orales.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation.

